

Le SCRS a présenté au Comité un exposé sur la nature actuelle des menaces envers la sécurité du Canada et sur certaines des mesures qu'il a prises. En prévision de cet exposé, le comité avait organisé une séance d'information à l'intention des membres de son personnel.

Le Comité conclut que le terrorisme et l'espionnage constituent toujours une menace pour le Canada et les intérêts des Canadiens. Des gouvernements étrangers se livrent encore à de la collecte clandestine de renseignements au Canada et tiennent à poursuivre leurs activités. Il y a actuellement des cas d'infiltration de pays étrangers dans les affaires publiques canadiennes. Le terrorisme international reste une menace pour l'ordre mondial et, à l'occasion, le Canada a servi de tremplin pour des actes terroristes perpétrés dans d'autres pays. Les actes terroristes peuvent avoir une incidence directe sur la vie des Canadiens. Les invités de marque du Canada peuvent aussi être la cible de menaces terroristes.

Le SCRS a indiqué que la nature de l'espionnage auquel se livrent les pays d'Europe de l'Est porte désormais davantage sur l'acquisition de renseignements technologiques et scientifiques.

Les Comité a constaté qu'aucun témoin n'avait soutenu que les activités de sécurité et de renseignement n'étaient plus nécessaires ni que le SCRS devrait plutôt être une division de la GRC. Personne n'a prétendu non plus que les pouvoirs d'intrusion conférés au SCRS par la Loi devraient être abolis. De façon générale, le comité estime que le cadre de la Loi est adéquat, que le SCRS rend toujours un service nécessaire et que le fait qu'il soit un organisme civil et indépendant dessert bien les intérêts des Canadiens.

Le système canadien de gestion du renseignement de sécurité, dont le mandat, le système de gestion interne, les mécanismes de contrôle et la procédure d'examen sont prévus par la Loi, est unique en son genre. Il permet au Service de s'acquitter efficacement de sa fonction, tout en étant soumis à un contrôle et à l'obligation de rendre compte de ses activités. Le comité croit que ce système fonctionne bien. Les recommandations formulées dans le présent rapport complètent et améliorent les organismes en place, tout en étoffant le rôle que joue le Parlement à cet égard.

#### **RECOMMANDATION N° 1**

**Le Comité recommande que le Service canadien du renseignement de sécurité, l'inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité soient maintenus, et que les dispositions de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur les infractions en matière de sécurité* soient modifiées par l'adoption des recommandations contenues dans ce Rapport.**